Reçu en préfecture le 26/01/2024
Publié le 26/01/2024
ID: 026-212602189-20240125-DEC2024_11-AU

Output

Département de la DROME

DÉCISION DU MAIRE N° DEC2024_11

MARCHE DE TRAVAUX — AVENANTS N° 2
CONSTRUCTION DE VESTIAIRES AU STADE HERVE POTIGNAT
(LOCAL HORS D'EAU, HORS D'AIR)

Le Maire de MOURS SAINT EUSEBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 alinéa 4, Vu le Code de la Commande Publique en vigueur, notamment les articles L2123-1 et R2123-1-3°,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoir au Maire et notamment la passation des marchés sans formalités préalables,

Vu les décisions n° DEC2023_112 et DEC2023_119 portant attribution des marchés pour les travaux de construction de vestiaires au stade Hervé POTIGNAT,

Vu la décision n° DEC2023_133 portant avenant n° 1 au marché de travaux précités,

DECIDE

<u>Article 1:</u> De signer des avenants n° 2 au marché de travaux pour les lots et les montants suivants :

Intitulé du marché	Nom de l'entreprise / Groupement	Adresse du mandataire	Montant HT	Montant TTC
Construction des vestiaires Lot 1 – Gros œuvre / Maçonnerie	SARL AMR	23 rue de Génissieux 26540 MOURS SAINT EUSEBE	4 312.50 €	5 175.00 €
Construction de vestiaires Lot 3 – Menuiseries	SAS CONFORTO	51 rue du Vivarais – ZAC du Rousset 26320 SAINT MARCEL LES VALENCE	-6 312.01 €	-7 574.41 €
Construction de vestiaires Lot 4 - Façades	SAS CONFORTO	51 rue du Vivarais – ZAC du Rousset 26320 SAINT MARCEL LES VALENCE	-3 780.00 €	-4 536.00 €
TOTAL DU MARCHE DE TRAVAUX			-5 779.51 €	-6 935.41 €

Les montants des autres lots restent inchangés.

Article 2: Le montant total des marchés de travaux est porté à 74 458.82 € HT.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

<u>Article 4:</u> La Directrice Générale des Services de la Mairie de MOURS SAINT EUSEBE est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Mairie de Mours Saint Eusèbe - B.P n° 1 - 26540 Mours Saint Eusèbe Tel : 04 75 02 17 73 Fax : 04 75 71 03 22 email : mairie@mourssainteusebe.fr

Site internet : mourssainteusebe.fr Folio 2024_11

N° DEC2024_11 (suite) du 25 janvier 2024 Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le 26/01/2024



<u>Article 5:</u> Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (1 place de Verdun, 38000 GRENOBLE) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr..

Fait à Mours Saint Eusèbe, Le 25 janvier 2024,

Le Maire,

Dominique MOMBARD